



La lettre de la LOUVETERIE

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Editorial du Président

A tous les Lieutenants de Louveterie

Notre traditionnel rendez-vous annuel se tiendra cette année, les 19, 20 et 21 juin à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher) dans le magnifique domaine de la Fédération Française d'Equitation. à l'occasion d'un Game Fair spécial « Chiens courants ».



Toutes les grandes associations et institutions liées au chien courant seront présentes : Grande Meute (Société de Vènerie, Fédération des Associations des Chasseurs aux Chiens Courants, Association Française des Equipages de Vènerie Sous Terre), Centrale canine et Louveterie. Plus de 5000 chiens sont attendus.

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 20 juin à 10 heures précises. Une occasion unique pour que tous ensemble, anciens et nouveaux, nous soudions nos convictions et nos efforts afin que la Louveterie de France soit prête pour remplir les missions nombreuses qui lui sont confiées.

Nous faisons tous partie d'une association ou d'un groupement départemental dont le président est l'interlocuteur privilégié du Préfet et de son administration, d'une association ou d'un groupement régional qui est l'échelon amenant la Louveterie de nos 22 régions administratives au conseil d'administration de l'Association nationale des Lieutenants de Louveterie, seule interlocutrice au niveau de nos Ministères, des autorités nationales responsables de la chasse et de la régulation de la faune sauvage et de nombreux organismes nationaux de conseil.

Ces 3 échelons incontournables assurent notre cohésion nationale et il est impossible de déroger à ce principe. Nos missions statutaires nécessitent une communication constante où chacun a son rôle à jouer : même sous Charlemagne, jamais un Lieutenant de Louveterie n'a pu travailler seul !

Je vous attends nombreux à Lamotte Beuvron. Très cordialement.

Le Président,
Bernard COLLIN

Notez déjà dans votre agenda

L'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France
à LAMOTTE-BEUVRON le samedi 20 Juin 2015

Détails pratiques dans ce bulletin

A propos de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt parue le 13 octobre 2014 (JO du 14 octobre 2014)

► Deux articles nous intéressent de très près :

• **Art. 41** : les chasseurs sont investis de nouvelles responsabilités en tant qu'acteurs de prévention et de lutte contre les risques sanitaires pouvant toucher les espèces gibier (et plus la faune sauvage en général ! comme c'était prévu dans le projet initial) Les schémas départementaux de gestion cynégétique devront également être compatibles (plutôt prendre en compte !) avec les Schémas régionaux de maîtrise des dangers sanitaires

Ce mercredi 13 mai 2015, discussion à Paris d'un projet d'arrêté ministériel qui doit éclairer les niveaux de responsabilité sanitaires entre les propriétaires, les chasseurs bénéficiaires d'un bail de chasse, les gestionnaires d'enclos ou parcs de chasse,...Il a pour objet l'encadrement réglementaire de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre la tuberculose dans la faune sauvage et dans

les élevages ; il a pour but de définir les espèces et les zones à risque concernées par d'éventuelles mesures spécifiques en cas de détection de tuberculose. Il définit des mesures visant à optimiser les pratiques de chasse et à éviter les facteurs de regroupement d'animaux d'espèces sensibles propices à la diffusion de la maladie en réduisant notamment les densités de population (augmentation obligatoire des tableaux de chasse, interdiction de lâcher de gibier d'espèces sensibles,...et organisation de battues administratives).

• **Art. 67** : Programme national de la forêt et du bois et schéma d'accès à la ressource forestière

Un Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) remplace désormais les documents d'Orientations régionales forestières (ORF) et les Plans pluriannuels

régionaux de développement forestier (PRFB)...qui dataient de la Loi de modernisation agricole de 2010. Il prévoit la création de Commissions régionales de la forêt et du bois

L'équilibre sylvo-cynégétique est au centre des préoccupations des chasseurs et des forestiers et les Schémas départementaux de gestion cynégétique devront désormais être compatibles avec les PRFB

Les plans de chasse devront prendre en compte les documents de gestion des forêts. La loi prévoit la création d'un Comité paritaire forestiers chasseurs rattaché à la Commission régionale de la forêt et du bois. Il devra établir chaque année un bilan des dégâts forestiers et adopter un programme d'actions pour assurer un équilibre sylvo-cynégétique...en concertation avec les commissions départementales de la chasse !

COMPTE-RENDU DU GROUPE NATIONAL LOUP

LYON - Mardi 21 Avril 2015

La Louveterie était représentée par Mr Emile Samat (Président de la 2^{ème} Région Provence - Alpes Côte d'Azur).

Les représentants de l'association « France Nature Environnement » ont fait savoir qu'ils suspendaient leur participation au Groupe National Loup

Quelques données actualisées :

- Estimation de la population de loups en France : 301 individus
- 38 % d'augmentation des attaques
- 1187 éleveurs touchés
- Les départements les plus touchés : le 83, le 04 et le 06 supportent à eux seuls 70 % des dégâts.
- 62.3 % des victimes ont été indemnisées.
- En 2014, même nombre d'attaques mais plus de victimes.
- 1586 dossiers ont été constitués pour des mesures de protection
- Budget réalisé : 12.2 millions en 2014 avec une augmentation de 276 000 €

Bilan actions :

- 446 autorisations de tir de défense dans 13 départements
- 421 restent validés
- 45 autorisations de tir de prélèvement dont 28 pris sur la base de l'arrêté expérimental du 05/08/2014
- 4 tirs de prélèvement sur la base de l'article L427-6 code de l'environnement (issu de la nouvelle loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt)



- 16 loups prélevés + 1 loup braconné dans le 05 décomptés du plafond de 36
- 5 loup découverts morts et non décomptés du plafond (accident et mort naturelle)
- Soit un total de 22 loups tués sur les 301 comptabilisés en 2014-2015

Recours contre les arrêtés de tir de prélèvement :

- Sur les 16 arrêtés attaqués, 6 ont été suspendus dont 4 pris sur le fondement de l'arrêté expérimental du 05/08/2015
- Le Ministère de l'Ecologie, du déve-

loppement durable et de l'énergie (MEDDE) a introduit 2 pourvois en cassation pour des arrêtés préfectoraux suspendus dans les Alpes-de-Haute-Provence. Le Conseil d'Etat a rendu un non-lieu à statuer.

Bilan de la mise en œuvre de l'arrêté expérimental du 5 août :

Cet arrêté autorise le prélèvement de loups lors de battues de grand gibier ou de chasse à l'approche et à l'affût de grand gibier. Il permet l'expérimentation de ce dispositif jusqu'au 30 juin 2015.

Voir tableau en page suivante

	04	05	06	26	48	73	83	TOTAL
Nb de Communes concernées	17	1	47	5	4	9	16	99
Nb de Communes dispositif mis en œuvre	11	1	17	5	4	2	16	56
Nb de Communes-battues + approches réalisées	6	1	10	1	2	-	-	20
Nb de Communes - uniquement battues réalisées	2	-	6	4	2	-	16	30
Nb de Communes - uniquement approches	3	-	1	-	-	2	-	6

Les tirs de prélèvements lors d'actes de chasse ont été mis en œuvre dans seulement 57 % des Communes visées par les arrêtés préfectoraux.

Suivi de la population loup 2014 :

On s'aperçoit que des indices nombreux ont été relevés par des agents de l'ONCFS, dans le Sud-Ouest :

- Dans le département 48 (Aubrac)
- Dans le département 83 (Ste Baume)
- Dans le département 66
- Dans le département 11 (Raze)
- Région de l'Est : 57 - 54 - 55
- Région du Centre : 43 - 12 - 15
- Région Rhône-Alpes : 38 - 73
- Tous les départements de PACA soit 42 zones de présence permanente (ZPP)

Le monde agricole demande à ce que soit évalué à son juste prix le coût du loup

- Les éleveurs se plaignent de ne pas avoir de formation pour prélever les loups.
- Souhaitent l'amélioration du traitement des dossiers ainsi que l'harmonisation des barèmes d'indemnisation des dommages causés.
- Définir une méthode standard pour prendre en compte les animaux disparus.
- Les éleveurs ne seront indemnisés que si toutes les mesures de protection avaient été mises en place (pa-tous, filets, garde berger...)

Plan mesures de protection

2015 - 2020 :

- Gardiennage renforcé des troupeaux
- Investissement pour matériel de parc (clôture électrifiée)
- Les éleveurs souhaitent une harmonisation des aides : actuellement 100 % pour les éleveurs de cœur de parc, alors que les autres n'ont que 75 %
- Souhait de faire rentrer des armes dans les cœurs de parcs.
- Transmettre les informations relatives aux aides, à tous les éleveurs.
- 28 arrêtés de prélèvements ont été pris en 2014
- 98 communes sont concernées.
- 540 battues ont été effectuées.
- Les arrêtés sont valables 2 mois

Propositions qui seront soumises au Ministère de l'Ecologie :

- Reconstitution du dispositif des battues chasse au grand gibier et battues administratives.
- Simplifier les déclarations d'opérations
- Supprimer le compte-rendu après chaque opération
- Maintenir l'obligation des formations.
- Définir les modalités pour éviter un prélèvement supérieur au nombre fixé par arrêté préfectoral
- Permettre la poursuite des opérations au-delà de la période d'exposition des troupeaux.
- Faciliter l'examen du permis de chasse pour les éleveurs. Certaines Fédérations des chasseurs offrent la formation du permis de chasse aux éleveurs.
- Le tir de prélèvement ne doit se faire qu'au fusil à canon rayé.
- Mise en place de tirs de prélèvement renforcé s'il est constaté des dommages importants et récurrents d'une année sur l'autre dans les installations ayant mis en œuvre des tirs de défense renforcé et des mesures de protection possibles, et que les troupeaux restent exposés à la prédation. Les autorisations de tirs de prélèvement renforcés pourront être prolongées de 6 mois.



- Interdiction expresse de tirs de prélèvement pendant la période du 1er mars au 30 avril (période de reproduction du loup)

Expertise juridique sur le changement de statut du loup :

Il a été souligné par le Député Castaner que la note juridique des services du MEDDE, ci-jointe, était peu explicite sur les conséquences du déclassement du loup en tant qu'espèce simplement protégée. De ce fait et compte tenu du temps limité restant en fin de séance, le Député Castaner a proposé à l'assemblée de remettre ce point à un prochain GNL afin de mieux approfondir le sujet.

DERNIERE INFORMATION

Le 9 mai 2015, un loup mâle de 25 kilos a été prélevé à Saint Vallier de Thieu, dans les Préalpes de la région grasse. La veille, une réunion du Comité départemental du loup avait été organisée par le Préfet des Alpes-Maritimes pour évoquer la situation. Depuis le début de l'année, le nombre de troupeaux attaqués par des loups a augmenté de 15 % par rapport à l'an dernier. Plus préoccupant encore, le nombre d'animaux d'élevage tués lors de ces attaques est en hausse de 65 %.

Dans ces conditions, la Préfecture envisage d'autoriser des tirs d'approche et de simplifier la procédure d'organisation de battues, comme le réclament notamment les chasseurs. Le périmètre d'autorisation de tirs, actuellement limité aux communes où des attaques de loups ont eu lieu, pourra lui aussi être étendu aux communes limitrophes. Enfin, le quota de loups pouvant être abattus, actuellement limité à 24 en France, devrait également être augmenté.

Le Groupe National Loup réuni le 20 mars 2015 a fait une proposition de prélèvement de 36 animaux.

LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU NORD REÇUS PAR LEUR PREFET

Ce 11 mai 2015, les 17 Lieutenants de Louveterie du Nord étaient reçus par Mr Jean-François Cordet, Préfet de la Région Nord-Pas de Calais en présence de Mr Pierrick Huet, directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Mr Jean-Marc Dujardin, Président de la Fédération départementale des chasseurs, Mr Didier Donadio, directeur régional de l'ONCFS et Mr Bertrand Warnez responsable départemental, Mr Thibaud Lombart de l'ONF.

L'occasion pour Mr le Préfet de rappeler l'histoire et le statut ancestral des Lieutenants de Louveterie et leur rôle actuel indispensable et renforcé dans le maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques complexes, particulièrement dans une région peu boisée de plus de 4 millions d'habitants. Les Lieutenants de Louveterie nouvellement nommés ou renouvelés ont été accueillis et la Charte



Accueil des Lieutenants de Louveterie par M. Jean-François Cordet, Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais.

nationale des Lieutenants de Louveterie signée par tous les Lieutenants de Louveterie a été relue par le président de l'as-

sociation, Bernard Collin. Celui-ci a eu le plaisir de remettre la médaille nationale de la Louveterie à Mr le Préfet.

PRISE DE FONCTION DES 25 LIEUTENANTS DE LOUVETERIE EN HAUTE-SAVOIE

Mardi 7 avril 2015, à l'invitation de MthThierry ALEXANDRE, Directeur départemental des territoires et représentant du Préfet, les 25 Lieutenants de Louveterie nommés pour la période 2015-2020 ont été conviés à une cérémonie pour leur prise de fonction. A cette occasion, 7 nouveaux louvetiers se sont vus remettre la médaille de la louveterie et chacun des louvetiers a signé la charte qui le lie à l'administration pour les cinq ans à venir. La lecture de cette charte a été faite par Isabelle LHEUREUX, responsable du service eau et environnement, en charge de la chasse à la DDT.

Thierry ALEXANDRE a souligné l'importance de la mission des Lieutenants de Louveterie et les a vivement remerciés pour leur investissement bénévole. Il a tenu tout particulièrement à saluer la mémoire de Armand ZAMPARO disparu dans l'exercice de ses fonctions en 2013 et de Pascal PAYOT qui a marqué de son empreinte la gestion de la chasse et de la faune sauvage dans la vallée de Chamonix.

Michel TAPPAZ, président de l'association départementale, administrateur national a également profité de l'occasion pour se



féliciter des bonnes relations de travail avec la DDT et de la collaboration fructueuse entre les louvetiers et leurs différents interlocuteurs : Office national de la chasse et de la faune sauvage, Office national des forêts, Fédération départementale des chasseurs, agriculteurs...

A l'issue de cette cérémonie, la traditionnelle photo de famille a permis de réunir

l'ensemble des lieutenants de louveterie y compris, André DELOCHE et Christian SUBLET qui n'ont pas renouvelé leur mandat, François COTTET-DUMOULIN, président d'honneur ainsi que Pierre CANET et Fernand ROUGE-CARRASSAT, Lieutenants de Louveterie honoraires.

Michel Tappaz

Chaque Lieutenant de Louveterie sur présentation de sa carte officielle de Lieutenant de Louveterie ou de sa commission pourra entrer gracieusement le 20 juin, jour de notre Assemblée Générale, au Game Fair de Lamotte Beuvron. Celui qui aurait oublié un de ces éléments ne pourra entrer qu'en réglant un billet.

Le parking sera le **bleu** (grand public), le village V.I.P. se trouvant au centre du Game Fair.

Les Lieutenants de Louveterie avec des **meutes** iront au parking **orange**.

Pour ceux qui arrivent en car, le parking est situé proche de l'entrée du Game Fair.

La représentation de la Louveterie impose que chacun se présente dans une **tenue correcte** ; il est vivement souhaité de porter une des tenues suivantes :

Tenue de cérémonie : blazer bleu, pantalon gris anthracite, gilet de louveter, chemise blanche, cravate de louveterie et chaussures noires.

Tenue de vénerie Lieutenant de Louveterie.

Tenue de sortie avec chemise blanche, cravate de Louveterie, gilet de Louveterie, képi et chaussures noires.

Tenue de mission avec chemise et cravate de Louveterie.

Pour les femmes Lieutenants de Louveteries les tenues sont identiques avec éventuellement le tricorne et le nouveau foulard femme Lieutenant de Louveterie disponible auprès de Jean-Claude MATHE.



Assemblée Générale Ordinaire :

Accueil au village V.I.P. avec café et viennoiseries à partir de 9 H 00

Pour ne pas perdre de temps, **l'émargement se fera à partir de 9 H 00** ; les justificatifs pour le déjeuner seront distribués aux Lieutenants de Louveterie ayant réglé leur repas.

L'Assemblée Générale débutera à 10 h 00 précises.

Les Lieutenants de Louveterie sonneurs sont invités à venir avec leur trompe et se mettre en rapport avec François PROUZEAU tél : 06 09 71 23 57 , mail : francois.prouzeau@orange.fr.

Le stand de la Louveterie au sein du Game Fair sera situé au village des associations, nous vous invitons à venir nombreux nous rendre visite.

Les Lieutenants de Louveterie désireux de s'investir dans le spectacle des samedi et dimanche après-midi, y compris les sonneurs, sont priés de se mettre en contact avec

Jean-Claude MATHE tél : 0619370390 , mail : claudine.mathe0803@orange.fr

Le président Bernard COLLIN et le Conseil d'Administration tiennent à ce que le corps des Lieutenants de Louveterie soit présenté dans la plus grande dignité, tant dans la tenue que dans l'attitude.

A bientôt à Lamotte Beuvron.

VIENT DE SORTIR

Jean-Marc Moriceau Professeur d'histoire à l'Université de Caen, est bien connu pour ses travaux remarquables consacrés au loup dans notre société. A l'occasion de notre 1200^{ème} anniversaire en 2013, c'est lui qui nous a si bien retracé l'histoire de la Louveterie.

Il vient de publier aux Editions « Dans le vif . Buchet. Chastel », un nouvel ouvrage **LE LOUP EN QUESTION. Fantasmie et réalité** . Un peu plus de cent pages très documentées consacrées à la situation du loup en France, ancienne et actuelle: impact sur le gibier, impact sur l'élevage de montagne...mais aujourd'hui également sur le gros bétail de plaine, coût et limites des systèmes de protection. De la préservation de l'espèce à la recherche d'une cohabitation, 6 plans nationaux d'action sur le loup se sont succédé depuis 1993 : quels en sont les résultats et les enseignements. Beaucoup de réponses pour celles et ceux qui souhaitent découvrir les données d'un problème devenu aujourd'hui un problème de société.

BC

Jean-Marc Moriceau

Le loup en questions

Fantasmie et réalité



Dans le vif
BUCHET • CHASTEL

RAPPEL : COTISATION 2015

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 14 juin 2014, le montant de la cotisation nationale 2015 est maintenu à 30 Euros.

Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

Siège social : 60, rue des Archives - 75003 Paris

VOS CONTACTS

MEMBRES DU BUREAU

Président

Bernard COLLIN

BP1 59132 TRÉLON

03 27 59 70 29 (matin)

saadt.bc@gmail.com

Vice-Président

Maurice SAINT CRIQ

25, chemin du Banqué

31600 LABASTIDETTE

05 61 56 14 35 - 06 59 34 47 10

maurice.saintcriq@gmail.com

Secrétaire

Jean-Luc BRIFFAUT

6, rue de France

51490 EPOYE

03 26 48 70 22 - 06 07 57 90 07

jlbrif@aol.com

Trésorier

Alain BRISARD

Le Gué de Lente

61250 ST NICOLAS DES BOIS

02 33 26 05 38 - 06 81 51 35 02

brisardalain@hotmail.fr

Membre

Jean-Claude MATHÉ

*Responsable de la gestion et vente
de matériel, insignes et
objets promotionnels*

Le petit Epot

17, impasse des chétifs chênes

36330 LE POINCONNET

02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90

Fax : 02 54 07 71 45

claudine.mathe0803@orange.fr

Membre

Emile SAMAT

Commission Loup

Villa l'Olivière

1083 chemin de la Barbarie

83270 ST CYR SUR MER

04 94 26 11 37 - 06 88 90 52 11

emilsamat@hotmail.fr

Membre

François PROUZEAU

*Commission communication
et gestion du site internet*

Beaulieu

17170 LA LAIGNE

06 09 71 23 57 - Tél. pro : 05 46 56 53 60

francois.prouzeau.gtclarochelle@wanadoo.fr

francois.prouzeau@orange.fr

COMMISSIONS

Commission

juridique et fiscale :

Maurice Saint CRIQ

François PROUZEAU

Communication

et gestion du site internet :

François PROUZEAU

Jean-Luc BRIFFAUT

Maurice SAINT CRIQ

Commission Loup :

Bernard COLLIN

Emile SAMAT

Michel TAPPAZ

Jean-Philippe DETHOOR

Christian LEBECQ

Michel METTON

Relations avec

la Société de Vénérerie :

Gérard COURCIER

La Motte 53150 MONTOURTIER

02 43 90 09 24 - 06 08 94 61 05

gerard-courcier@orange.fr

Jean-Claude MATHÉ

André PIOC

Commissaire sanitaire :

Bernard COLLIN

Comité de rédaction

de la «Lettre de la Louveterie» :

Bernard COLLIN

Jean-Luc BRIFFAUT



Informez-nous

Nous vous rappelons la nécessité de faire paraître dans le bulletin vos informations régionales, vos comptes rendus d'assemblées, vos expériences, vos photos originales (en haute résolution) sont également les bienvenues.

D'avance merci.

Le Comité de rédaction



ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique (Décret du 1er mai 1926)

Date de la commande :

	Adresse :	Adresse de Livraison :	Adresse de facturation :
Département :			ASSOCIATION OU GROUPEMENT
N° de téléphone :			DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE
Nom et prénom :			DU DEPARTEMENT
Adresse :			*****
Code postal - Ville :			

Insignes réglementaires et accessoires - Franco de port

ARTICLES	P.U.	Quantité	TOTAL
Insigne réglementaire ø 40 mm	30,00 €		
Porte insigne en cuir	4,00 €		
Insigne modèle réduit ø 23 mm	20,00 €		
Insigne pins de congrès ø 18 mm	20,00 €		
Insigne piqueur ø 30 mm	15,00 €		
Épingle cravate	15,00 €		
Écussons (tissu) scratch	6,00 €		
Barette Lieutenant de Louveterie scratch	7,00 €		
Guide Lieutenant de Louveterie (édition 2011)	6,00 €		
Panneau magnétique 20 x 20	20,00 €		
Autocollant pare-brise	3,00 €		
Timbre caoutchouc	20,00 €		
Cravate -nouveau modèle-	20,00 €		
Foulard femme - 68 cm x 68 cm	25,00 €		
Médaille commémorative	60,00 €		
Porte-clés Lieutenant de Louveterie	5,00 €		
Sac à bottes (adapté aux bottes de vènerie)	26,00 €		
Sacoche cuir avec poignée	200,00 €		
Sacoche cuir avec sangle	160,00 €		
Dagues pliantes (manche bois de cerf + avec insigne)	200,00 €		
Couteaux «Thiers» de poche	30,00 €		
Echarpe polaire bleue avec tête de loup brodée	18,00 €		
TOTAL A REGLER			
une facture est établie pour toute commande supérieure à 100 €			

Nouveaux tarifs applicables au 1er Janvier 2015.

Date

Signature

du présent **BON DE COMMANDE**
(à envoyer à l'adresse ci-contre).

Chèque N°

**Chèque à l'ordre de l'Association
des Lieutenants de Louveterie de France,
à adresser à :**

Jean-Claude Mathé -

Le petit Epot - 17, impasse des chétifs chênes -
36330 Le Poinçonnet

Tél. 02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90 -
claudine.mathe0803@orange.fr

PETITE ANNONCE

LES COMMANDES DE VETEMENTS A LA SOCIETE BALSAN

sont à adresser à la Sté BALSAN ZI La Malterie BP57 36130 Deols
avec un chèque à l'ordre de la Sté Balsan.
Tél. : 02.54605573 - Fax : 02.54605001 à l'attention de Melle Barniers

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

■ Emargement à partir de 9h00 ■

Le samedi 20 juin 2015 à 10 heures
au village V.I.P. du Parc Equestre Fédéral de LAMOTTE BEUVRON 41600

(Votre commission ou votre carte de Lieutenant de Louveterie vous servira de passe
et d'entrée au Game Fair pour une personne le samedi 20 juin 2015 uniquement)

Ordre du jour

Rapport moral et d'activité

Rapport financier

Approbation des comptes

Approbation du budget prévisionnel

Approbation des résolutions

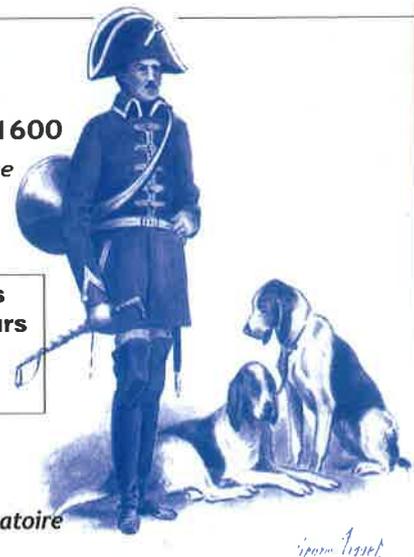
Nomination d'administrateurs

Questions diverses

Interventions

Pour recevoir une réponse à vos questions, merci de les adresser
au Président ou au Secrétaire, avant le 7 juin 2015.

Un déjeuner sera servi, sous la tente VIP ; la réservation accompagnée du règlement est obligatoire
(Gilet et cravate de Louveterie)



RÉSERVATION IMPERATIVE pour le DEJEUNER du samedi 20 Juin 2015 à LAMOTTE BEUVRON

A retourner à : Jean-Claude MATHE
Le Petit EPOT - 17, impasse des Chétifs Chênes - 36330 LE POINCONNET

avec le chèque correspondant tenant lieu de réservation avant le **5 Juin 2015** (dans la limite de 120 couverts).

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Nbre de personnes : x 35 € = € à régler par chèque à l'ordre de l'Association



POUVOIR

Je soussigné (e) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Lieutenant de Louveterie du département de

A jour de mes cotisations, donne pouvoir à

Monsieur, Madame

Lieutenant de Louveterie

A l'effet de :

- me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France du 20 juin 2015 à Lamotte Beuvron,
- voter et de prendre toutes décisions en mon nom.

Fait à le 2015 (Mention manuscrite : «Bon pour pouvoir» et signature.)